



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 98.00.831.001.2 DU 27 AVRIL 1998

Instrument destiné à mesurer
la concentration d'alcool
dans l'air expiré ENVIRONNEMENT S.A.
modèle ET4M

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 85-1519 DU 31 DECEMBRE 1985 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE DESTINES A MESURER LA CONCENTRATION D'ALCOOL DANS L'AIR EXPIRE.

FABRICANT

Société ENVIRONNEMENT S.A., 111, boulevard Robespierre, 78300 Poissy.

OBJET

La présente décision renouvelle les décisions n° 87.1.01.824.1.0 du 21 janvier 1987 (1), n° 87.1.02.824.1.0 du 26 octobre 1987 (2) et n° 94.00.831.002.1 du 20 décembre 1994 (3) relatives à l'instrument destiné à mesurer la concentration d'alcool dans l'air expiré ENVIRONNEMENT S.A. modèle ET4M.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires sont inchangées, à l'exception du numéro d'approbation de modèle qui est remplacé par celui figurant dans le titre de la présente décision.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 21 janvier 2000.

POUR LE SECRETAIRE D'ETAT A L'INDUSTRIE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) *Revue de Métrologie*, février 1987, page 141.

(2) *Revue de Métrologie*, novembre 1987, page 1214.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1994, page 1088.

